

ne le sentit presque plus, tant il avoit diminué: enfin il sortit par un abcès que sa pointe avoit causé, trois travers le doigt au-dessous du creux de l'estomac; mais il étoit extrêmement diminué, & la fille fut entièrement rétablie. *Trans. phil. n. 219. Voyez aussi les Mém. de l'acad. de Chir.*

„ Plusieurs personnes (dit M. Sloane, à l'occasion d'un malheureux qui avoit avalé une grande quantité de cailloux, pour remédier aux vents dont il étoit affligé, lesquels ayant resté dans son estomac, l'avoient réduit à un état pitoyable;) „ s'imaginent lorsqu'ils voyent que les oiseaux languissent, à moins qu'ils n'avalent des cailloux ou du gravier, que rien n'est meilleur pour aider la digestion que d'en avaler: mais j'ai toujours condamné cette coutume, car l'estomac de l'homme étant tout-à-fait différent des gésiers des oiseaux, qui sont extrêmement forts, musculeux, & tapissés d'une membrane, qui sert avec ces petits cailloux à broyer les alimens qu'ils ont pris; les cailloux ne peuvent manquer de faire beaucoup de mal. J'ai connu, continue cette auteur, un homme qui, après avoir avalé pendant plusieurs années neuf ou dix cailloux par jour aussi gros que des noisettes, mourut subitement, quoiqu'ils ne lui eussent fait aucun mal en apparence, & qu'ils eussent toujours passé „

AVALER, v. act. (*Comm.*) Avaler une lettre de change, un billet de change; c'est y mettre son aval, le soucrire, en répondre: cette expression est peu usitée. (G)

AVALER la ficelle, terme de Chapelier; c'est faire descendre, avec l'instrument appelé avaloire, la ficelle depuis le haut de la forme d'un chapeau jusqu'au bas, qui se nomme le lien. Voyez CHAPEAU & AVALOIRE.

AVALER du vin dans une cave, terme de Tonnelier, c'est le descendre dans la cave par le moyen du poulain. Voyez AVALAGE & POULAIN.

* AVALIES, f. f. (*Commerce & Manufacture.*) c'est ainsi qu'on appelle les laines qu'on enlève des peaux de moutons au sortir des mains du boucher. On conçoit aisément que ces laines étant d'une qualité fort inférieure à celles de toison, on ne peut guère les employer qu'en trames.

AVALOIRE, f. f. outil dont les Chapeliers se servent pour avaler la ficelle, on la faire descendre depuis le haut de la forme jusqu'au bas. Voyez CHAPEAU.

L'avaloire est un instrument moitié de bois & moitié de cuivre ou de fer: la partie qui est composée de bois a cinq ou six pouces de longueur, deux de largeur, & deux ou trois lignes d'épaisseur: mais elle est plus large par en-bas que par en-haut; le bas est garni dans toute sa longueur d'une rainure, pour mieux embrasser la ficelle: la partie de l'avaloire, qui est de fer, lui tient lieu de manche, & est garnie par sa partie supérieure d'une petite plaque de fer sur laquelle le Chapelier appuie le pouce en avalant la ficelle. V. CHAPEAU, & la fig. 10, Planche du Chapelier.

AVALOIRE d'embas, f. f. terme de Bourrelier; c'est une partie du harnois du cheval, qui consiste en une large bande de cuir double, assujettie par les deux bouts à deux grands anneaux de fer à l'extrémité des reculemens, & soutenue par deux bandes de cuir qui descendent du sur-dos, & qui la tiennent en une position horizontale dans laquelle elle règne autour des cuisses du cheval: l'avaloire d'embas sert à faire reculer le carrosse au moyen des bandes de côté qui tirent les chaînes, & par conséquent le timon en arrière. Voyez la figure 9. Planche du Bourrelier, qui représente l'avaloire d'un cheval de limon.

* AVALON, (*Géographie.*) ville de France en Bourgogne dans l'Auxois, sur le Couvain. Long. 21. 22. Lat. 47. 28.

Il y a dans l'île de Terre-neuve, Amérique septentrionale, une province de même nom.

AVALURE, f. f. (*Manège & Maréchal.*) c'est un bourrelet, ou cercle de corne, qui se forme au sabot d'un cheval quand ce dernier a été blessé, & qu'il vient de la nouvelle corne qui pousse l'ancienne devant elle; c'est proprement la marque de l'endroit où la nouvelle corne touche l'ancienne.

Les avalures n'arrivent que par accidens & blessures à la corne: lorsque celle-ci a été entamée par une blessure, ou par quelque opération, il se fait une avalure, c'est-à-dire, qu'il croît une nouvelle corne à la place de celle qui a été emportée; cette nouvelle corne est plus raboteuse, plus grossière & plus molle que l'ancienne.

Tome I.

ne, elle part communément de la couronne, & descend toujours chassant la vieille devant elle: lorsqu'on voit une avalure, on peut compter que le pié est altéré. (V)

* AVAZANE, (*Hist. nat. bot.*) sorte de noisettes fort douces & d'une odeur agréable quand elles sont broyées, qu'on trouve sur un arbrisseau du Brésil, dont on ne donne point la description, & qui se conservent confites dans le sucre; c'est un des meilleurs fruits du Brésil. Il n'est pas nécessaire d'avertir que cette description est tirée d'un voyageur ou d'un historien, & non pas d'un naturaliste.

AVANCE, f. f. (*Commerce.*) se prend pour anticipation de tems. Payer un billet, une promesse d'avance, c'est en compter la valeur avant le tems de son échéance, ce qui se fait ordinairement en escomptant. Voyez ECHEANCE & ESCOMPTER.

AVANCE, signifie aussi prêt d'argent ou fourniture de marchandises: je suis en avance avec un tel, c'est-à-dire, je lui ai prêté des sommes considérables, je lui ai fourni beaucoup de marchandises.

AVANCE; on dit en termes de lettres de change, avance pour le tireur, lorsque d'une lettre négociée, celui qui la négocie en reçoit plus que le pair, c'est-à-dire, plus que la somme portée par la lettre: on appelle au contraire avance pour le donneur & perte pour le tireur, lorsque par la négociation, celui à qui appartient la lettre, n'en reçoit pas l'entière valeur. (G)

AVANCE ou SAILLIE, en Architecture; c'est ordinairement la ligne ou la distance qu'il y a entre l'extrémité d'un membre ou d'une moulure, & la partie découverte de la colonne ou de toute autre partie d'où l'avance se fait.

Cependant il y a des auteurs qui regardent l'avance, ou la saillie, comme venant de l'axe de la colonne, & ils la définissent une ligne droite comprise entre l'axe & la surface extérieure d'un membre ou d'une moulure. Voyez SAILLIE. (P)

* AVANCE, (*cap. d.*) cap du Magellan, dans l'Amérique méridionale, ainsi nommé de ce qu'il est le plus avancé dans le détroit de Magellan.

* AVANCER les plantes, (*Agriculture.*) c'est hâter leur accroissement ou leur fruit; ce qui s'opère par le fumier qu'on leur donne, ou par le remuement des terres, ou par l'arrosage: tous ces moyens produisent le même effet.

AVANCER, dans le Commerce, a différens sens. Il signifie 1°. faire les frais d'une entreprise avant que le tems soit venu de s'en rembourser; ainsi l'on dit qu'un homme a avancé tous les frais d'une manufacture: 2°. Il se prend pour prêter de l'argent ou fournir à crédit les marchandises: 3°. en fait de paiement, on dit avancer un paiement, c'est-à-dire le faire avant l'échéance. Voyez AVANCE. (G)

AVANCER, en terme de Tireur d'or; c'est donner au fil d'or le quatrième tirage pour le mettre en état d'être fini dans la dernière opération qui se fait par les tourneuses. Voyez TIREUR D'OR.

AVANCEUR, f. m. ouvrier employé à une opération particulière dans le tirage de l'or. Voy. AVANCER & TIRER L'OR.

* AVANIE, outrage, affront, insulte, (*Grammaire.*) termes relatifs à la nature des procédés d'un homme envers un autre. L'insulte est ordinairement dans le discours; l'affront dans le refus; l'outrage & l'avanie dans l'action: mais l'insulte marque de l'étourderie; l'outrage, de la violence; & l'avanie, du mépris. Celui qui vit avec des étourdis, est exposé à des insultes; celui qui demande à un indifférent ce qu'on ne doit attendre que d'un ami, mérite presque un affront. Il faut éviter les hommes violens si l'on craint d'essuyer des outrages; & ne s'attaquer jamais à la populace, si l'on est sensible aux avanies.

AVANIE, (*Hist. mod. & Commerce.*) ce terme est particulièrement usité dans le Levant & dans tous les états du grand-seigneur, pour signifier les présens ou les amendes que les bachas & les doïaniers Turcs exigent des marchands Chrétiens, ou leur font payer injullement & sous de faux prétextes de contravention.

Quand les avanies regardent toute une nation, ce sont les ambassadeurs ou les consuls qui les réglent, & qui ensuite en ordonnent la levée sur les marchands & particuliers de la nation, mais ordinairement de l'avis & avec la participation des principaux d'entr'eux.

Pour les avanies particulières, chacun s'en tire au meilleur marché qui lui est possible, en employant toujours néanmoins le crédit & l'entremise des ambassadeurs

Hhhh

ou